



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Patrick AUDARD	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline RABUT	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Conférence départementale - métropolitaine de la prévention de la perte de l'autonomie - Convention 2025 entre Dijon métropole et le Conseil Départemental

L'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant transfert de compétences sociales dispose que Dijon métropole assure le co-pilotage avec le Conseil Départemental de la conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie (CFPPA).

Mise en place dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, cette conférence départementale-métropolitaine de la prévention de la perte d'autonomie est une instance partenariale qui a vocation à renforcer la cohérence et la pertinence des interventions des différents acteurs œuvrant sur le champ de la prévention de la perte d'autonomie des seniors.

La conférence est ainsi chargée :

- d'établir un diagnostic partagé des besoins en matière de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental,
- de recenser les initiatives locales,
- de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des actions légales ou réglementaires,
- de définir les modalités de mise en œuvre du programme.

La feuille de route fixée lors du conseil métropolitain du 23 septembre 2023, marque une ambition en terme de politique de longévité et se traduit dans les projets proposés par les acteurs du territoire.

127 demandes de financements au titre de la CFPPA ont été reçues et analysées.

Après évaluation, les membres du bureau, réunis en Comité de sélection ont approuvé le financement partiel ou total de 52 projets.

Dijon métropole assure la présidence de la Conférence pour les projets portés sur son territoire. Elle entend mettre à profit cette place pour soutenir des actions qui font la démonstration de leur pertinence mais aussi pour mettre en avant de nouvelles formes de réponses susceptibles de contribuer activement à la prévention de perte d'autonomie des publics entrant en âge.

A cet égard, l'institution métropolitaine attache de l'importance à construire un partenariat étroit avec les acteurs locaux œuvrant dans le champ de la prévention.

Cette place s'inscrit dans une volonté de mobiliser au maximum les ressources dont disposent les différentes communes la composant dans des champs aussi variés que le logement, la mobilité, le sport, la culture, le développement économique.

Au titre de l'année 2024, l'enveloppe globale confiée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Conseil Départemental de Côte d'Or, gestionnaire unique de l'enveloppe versée par la CNSA, a été répartie comme suit :

Tableau de répartition :

	Toute la Côte-d'Or (Dijon Métropole et le reste du 21)	Côte-d'Or Hors Dijon Métropole	Dijon Exclusivement	Métropole
AXE 1: Accès aux équipements et aides techniques individuelles	275 510 € - Aides techniques complémentaires pour les bénéficiaires APA - Merci Julie - Actions "Vieillir chez soi" / SOLIHA			
AXE 2: Forfait Autonomie (somme dédiée, pour les résidence autonomie)	114 820 €			

AXE 3 : Prévention par les SAD (Hors compétence Métropolitaine)	173 319,25 € (CH-HCO, ADMR, Atome, Centre de soins infirmiers)		
AXE 4: Soutien aux proches aidants		43 670,70 €	2 900 €
AXE 5: Actions collectives de prévention	335 670 € -Ateliers Bons Jours (Gie IMPA) - Salon du Bien Vieillir en Côte-d'Or - Lutte contre l'isolement social (Gie IMPA) - Personnes Handicapées Vieillissantes (IRFA, Acoodège, Mutualité Française) - Ateliers Cap Bien Être (ASEPT) - Plateforme CULTURE-à-VIE	126 396,95 € - CLS Auxois-Morvan - CLS Beaunois - CLS Val de Saône Vingeanne - CLS Seine-et-Tilles - CLS Châtillonnais - Projet Maison Sport Santé - APA plaine dijonnaise - Baraque à Frat (Chatillonnais) - Cyclisme santé	148 212,36 € - Seniors 2.0 @ Vos tablettes (FAPA 21)- Estime, et vous ? (FAPA21) - Bouger Mémoriser (Mutualité) - Du stress en moins, des bienfaits en plus (Mutualité) - Du soleil derrière les nuages (Mutualité) - Escapade Bien-être (CCAS de Chenôve) - Parcours sportifs (CCAS de Chenôve) - Les outils numériques : une ouverture sur le monde (Ville de Talant) - Talant 2024, vers une animation sportive municipale de proximité (ville de Talant) - Ô p'tit café de nos quartiers et bistros des rencontres (Ville de Talant) - Formation des bénévoles du réseau de solidarité (Ville de Talant) - Bougez Zen - Le parcours aventures (Creativ) - Prévention des chutes et arts martiaux (Judo Club de Marsannay-La-Côte) - Les ateliers PHARE (ASEPT) - Ateliers et conférences autour de l'art (CCAS de Longvic) - Aquagym seniors (Ville de Quetigny) - Gym douce seniors (Ville de Quetigny) - Escrime senior et intergénérationnelle (Ville de Quetigny) - Bouger pour sa santé (Ville de Quetigny) - Anne Marie (ADOMA) - Ma démarche santé (ADOMA) - Le vélo, un moyen de locomotion à exploiter (OPAD – MDS) - Escrime Senior (Ville de Saint-Apollinaire) - Estime de soi (CCAS de Dijon) - Le catalogue d'activité physique (Ville de Dijon)

			- Action mémoire (Ville de Dijon) - Bien vieillir Ville de Dijon)
TOTAL	611 180 €	170 067,65 €	151 112, 36 €

De ce fait, une convention annexée organise le versement par le Conseil Départemental, au nom de la CFPPA, à Dijon métropole pour la période 2024-2025 des sommes nécessaires au financement des actions sur le territoire métropolitain exclusivement. Les actions sont détaillées dans le tableau annexé.

Le montant total s'élève à 151 112,36 € pour l'exercice 2024-2025 et correspond au soutien de 28 actions. Ces chiffres sont sensiblement plus importants que ceux de l'exercice précédent (12 actions financées à hauteur de 99 169 €).

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération et son annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application et à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à encaisser le versement de la somme de 151 112,36 €.

SCRUTIN POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATION(S)